



*Vous trouverez également des Guides Conseils
pour les thématiques suivantes :*

Pneumatiques / Gamme Eurorepar / Pièces d'origine /
Freinage / Offres double forfaits / Climatisation /
Kit roues hiver / Kit de distribution / Échappement et Silencieux /
Vitrage / Amortisseurs / Balais essuie-glace /
Batterie / Économie circulaire / Lubrifiant / Eclairage

Cachet

INSPIRED BY YOU



CITROËN préfère TOTAL Automobiles CITROËN - R.C.S. Nanterre 642 050 199
Crédit Photo : Hervé Plumet. ALTMANN + PACREAU - Mars 2019.



Citroën Service
Recommandé par vous



CITROËN VOUS CONSEILLE

Le respect du programme de révisions Citroën est obligatoire durant la période de garantie de votre véhicule et pour tous les véhicules sous Contrats de Service.

À QUEL MOMENT DOIT-ON FAIRE UNE RÉVISION ?

Le contenu et la fréquence des révisions dépendent du type de véhicule que vous utilisez, de sa motorisation, de son kilométrage et de son âge.

Il est impératif de se référer à la Fiche de Synthèse Entretien de votre véhicule pour connaître les prochaines opérations d'entretien à effectuer et l'échéance à laquelle elles sont dues.

L'entretien de votre véhicule dépend aussi de ses conditions d'utilisation et de votre style de conduite.

Si vous répondez à une ou plusieurs des conditions sévères d'utilisation suivantes, un entretien spécifique sera nécessaire :

- Porte-à-porte permanent,
- Utilisation urbaine (type taxi, ambulance, auto-école, vitesse moyenne inférieure à 20 km/h),

- Petits trajets répétés (inférieurs à 10 km) avec moteur froid (après arrêt supérieur à 1 heure),
- Séjour prolongé dans des pays chauds ($T \geq 30^{\circ}\text{C}$), des pays froids ($T \leq -15^{\circ}\text{C}$), des pays à atmosphère poussiéreuse, ou des pays possédant des carburants inadaptés aux recommandations Citroën,
- Utilisation, même occasionnelle, de biocarburant type B30 (véhicules diesel).

EN QUOI CONSISTE LA RÉVISION CITROËN ?

Les révisions Citroën font l'objet d'opérations systématiques, applicables à tous les véhicules.

LES CONTRÔLES CONCERNENT :

- L'intérieur du véhicule (avertisseur sonore, frein de parking,...),
- La date de péremption du kit de dépannage provisoire de pneumatique*,
- Le dessous du véhicule, incluant :
 - contrôles de sécurité (freinage, direction,...),
 - contrôles environnement (étanchéité des circuits, de la boîte de vitesses,...),
 - contrôle visuel des capteurs AFIL (Alerte Franchissement Involontaire de Ligne)*,
- Le tour du véhicule (état des pneumatiques, éclairage, ...),
- Contrôle de niveau des divers liquides,
- Des points spécifiques selon la législation en vigueur dans chaque pays (hors contrôle technique).

LES OPÉRATIONS SUIVANTES SONT EFFECTUÉES :

- Le diagnostic électronique et si besoin la mise à jour des logiciels de votre électronique embarquée,
- La vidange de l'huile moteur,
- Le remplacement du filtre à huile,
- La purge du filtre à gazole (selon équipement),
- La mise à jour de l'indicateur d'entretien.

Citroën recommande l'utilisation de lubrifiants TOTAL homologués pour les opérations d'entretien, ou EUROREPAR homologués par le Constructeur.

* Selon équipement.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR L'ENTRETIEN DE VOTRE VOITURE

1. CE QUI S'USE ET SE CHANGE :



Le kit courroie de distribution entre 120 000 et 240 000 km en moyenne : la courroie de distribution est sollicitée dès la mise en route du moteur et jusqu'à son arrêt complet, par conséquent son usure est normale. Une courroie de distribution défectueuse peut altérer le moteur et le mettre hors d'usage.



L'huile : Les huiles moteur répondant aux normes Citroën présentent des caractéristiques supérieures à celles définies par les normes ACEA (Association des Constructeurs Européens d'Automobiles). Elles optimisent le fonctionnement des motorisations Citroën et participent au bon fonctionnement du système de dépollution.

Le filtre habitacle : Il empêche les pollens, les poussières d'asphalte, certaines particules de fumée d'huile et cendres d'hydrocarbure, ainsi que certaines bactéries, d'entrer dans l'habitacle. Il évite aussi les dépôts sur le pare-brise qui réduisent la visibilité du conducteur.

2. CE QUE VOTRE RÉPARATEUR AGRÉÉ VÉRIFIE :



Le filtre à particules* : Les fréquences d'entretien de la fonction filtre à particules sont les suivantes :

1/ Contrôle du niveau du réservoir d'additif (selon équipement) à partir de 80 000 km et mise à niveau à 120 000 km.

2/ Contrôle du filtre à particules (selon équipement) à partir de 140 000 km.



Les amortisseurs :

L'état des amortisseurs influence fortement l'efficacité du freinage et la tenue de route. Un contrôle régulier de leur efficacité par un professionnel est donc nécessaire pour votre sécurité ainsi que pour votre confort de conduite.

3. CE QUE CITROËN VOUS CONSEILLE DE VÉRIFIER ENTRE CHAQUE VISITE :

Le niveau d'huile :

Vérifiez le niveau d'huile régulièrement (tous les 5 000 km) en fonction de l'usage de votre véhicule. Un appoint d'huile entre deux révisions est normal. Un niveau d'huile insuffisant ou excessif présente des risques de dommages importants pour votre moteur.

Les pneumatiques :

Vérifiez régulièrement la pression des pneumatiques. Contrôlez également leur usure à l'aide des témoins visuels prévus à cet effet. Lorsque les témoins n'apparaissent plus en retrait de la bande de roulement, la profondeur des rainures est inférieure à 1,6 millimètre. Il est alors nécessaire de procéder à leur remplacement.



*L'éclairage de signalisation** :

Le changement d'une seule lampe, notamment lorsque celle-ci est défectueuse, entraîne systématiquement un déséquilibre de l'éclairage, puis, à court terme, le remplacement de la lampe symétrique. Préférez donc un remplacement de vos lampes par paire.

Les balais d'essuie-vitre :

Un contrôle régulier ainsi que le passage d'un chiffon humide allongent leur durée de vie. Un changement chaque année favorise une meilleure visibilité sur la route par tous les temps et évite les rayures sur le pare-brise. À tout moment, des bruits et des mouvements saccadés, des zones non-essuyées ou des stries sur le pare-brise signifient que vos essuie-vitre sont usés et qu'il convient de les remplacer.

LA RÉVISION EST UNE ÉTAPE NÉCESSAIRE À L'ENTRETIEN DE VOTRE VÉHICULE

Les opérations d'entretien et de révision sont essentielles au bon fonctionnement de votre véhicule.

Il est impératif de respecter le programme de révisions qui lui est associé. Celui-ci se compose de contrôles, d'appoints en fluides et d'opérations indispensables au maintien des performances de votre véhicule.



LA RÉVISION CITROËN : FIABILITÉ, SÉCURITÉ ET GARANTIE CONSTRUCTEUR.

En choisissant d'effectuer vos révisions dans le réseau Citroën vous profitez pleinement du savoir-faire de la marque pour entretenir votre véhicule.

La technologie avancée Citroën permet aux techniciens du réseau de détecter au plus tôt les besoins en entretien de votre véhicule. Grâce à un matériel technique adapté et des calculateurs, ils peuvent lire des informations propres à votre véhicule. Cela concerne notamment des éléments de sécurité tels que la pression d'huile moteur ou le freinage, mais aussi le niveau de dépollution de la ligne d'échappement.



CITROËN ET L'ENVIRONNEMENT

Constructeur responsable, Citroën s'implique activement dans le traitement des produits polluants.**

De la conception des véhicules jusqu'au retraitement des pièces usagées, Citroën s'engage, avec son réseau, dans une action vigilante à chaque étape du cycle de vie du véhicule**.

** Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site <https://www.groupe-psa.com/fr/>